

AR Prefecture017-200043479-20251120-2025_11_01-DE
Reçu le 25/11/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 20 novembre 2025****DÉLIBÉRATION n°2025-11-01****APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le 20 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	20 (dont 4 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Jacky BRILLOUET), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Philippe BODET, Danielle BALLANGER, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Serge MOUEIX), Chrystèle BOURGEAIS (a donné pouvoir à Serge AUGER), Chantal DARNEL, Christelle GRASSO, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Olivier DENECHAUD, Steve GABET (excusé), Emmanuel JOBIN, Thierry PILLAUD (excusé), Valérie RIVÉ (excusée).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
Convocation envoyée le : 13 novembre 2025		Télétransmission en préfecture le : N° : 017-200043479-20251120-2025-11-01-DE	
		Date de publication sur le site Internet :	

AR Prefecture

017-200043479-20251120-2025_11_01-DE
Reçu le 25/11/2025

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 20 novembre 2025

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.